

Admission en classe de 1ère STMG

Pièces à fournir

- Fiche inscription
- Fiche intendance
- Fiche Bourses nationales
- Fiche urgence + Autorisation de transfert du dossier médical
- Un certificat de fin de scolarité (EXEAT) (*ce document est obligatoire, vous devez être en règle avec le service intendance de votre ancien établissement*)
- Une photocopie recto-verso de la carte d'identité de l'élève sur feuille A4
- Une photocopie du livret de famille complet
- Les éventuelles décisions juridiques

INFORMATIONS PRATIQUES

- **Carte Génération Hauts de France** : Elle est obligatoire ! Vous devez vous connecter sur le site <https://cartegeneration.hautsdefrance.fr/> afin de l'obtenir (à partir du 2 juillet 2024). Si vous en avez déjà une, nous nous chargerons de la réactiver pour cette année scolaire.
- **Transports** :
 - **Elève résidant dans l'agglomération de l'ARC** : l'inscription est à faire UNIQUEMENT en ligne via ce lien : <https://demarches.agglo-compiegne.fr/inscription-en-ligne-transports-scolaires>
(Une note aux familles est disponible sur le site du lycée)
 - **Elève résidant hors de l'agglomération de l'ARC** : inscription à faire directement sur le site <https://www.oise-mobilite.fr/>
- **Manuels scolaires** : vous devez vous rapprocher des Associations de Parents d'Elèves (FCPE/PEEP) afin de vous les procurer (Coordonnées à la fin de ce dossier).
- **Certificat de scolarité 2024/2025** : les certificats de scolarité seront distribués aux élèves courant septembre.

La rentrée des élèves de 1ère aura lieu le mardi 2 septembre 2024. Les élèves seront accueillis de 8h à 10h par leur professeur principal puis poursuivront leur journée selon leur emploi du temps.



Fiche inscription 1^{ère} STMG - 2024/2025

A vérifier et modifier en rouge si nécessaire

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Numéro tel. portable élève :

Adresse mail élève :

Etablissement scolaire année précédente (23/24) :

Représentant légal n°1

Nom- Prénom :

Adresse :

Tél :

Email :

Représentant légal n°2

Nom- Prénom :

Adresse :

Tél :

Email :

Autorise à communiquer son adresse postale et son courriel aux associations de parents d'élèves

Régime sollicité année 2024-2025 : Externe Demi-pensionnaire Interne (La demande d'internat sera examinée en commission, réponse adressée aux familles avant le 12 juillet 2024)

Langues :

LVA :

LVB :

Option facultative :

EPS

Attention, les choix exprimés restent des vœux. Ils seront validés en fonction du nombre de places disponibles.

Cette fiche tient lieu d'engagement de la part de l'élève pour toute l'année. Aucune modification ne sera acceptée après la rentrée scolaire.

Compiègne, le

Signature de l'élève

Signatures des représentants légaux

Fiche intendance

Année 2024/2025

COMMENT BENEFICIER DU SERVICE DE RESTAURATION DU LYCEE A LA PROCHAINE RENTREE ?

Que vous désiriez prendre vos repas TOUS LES JOURS, ou, SEULEMENT QUELQUES JOURS PAR MOIS, ou encore, QUELQUEFOIS dans l'année, vous pourrez le faire dès lors que vous aurez ouvert UN COMPTE RESTAURANT.

L'ouverture de votre compte restaurant est automatique dès votre inscription en qualité de demi-pensionnaire.

Votre compte sera valable pour toute la durée de votre présence dans l'établissement.

Pour de plus amples renseignements sur l'aspect fonctionnel et réglementaire du service d'internat et de restauration, consultez le règlement détaillé sur le site du lycée : <https://pierre-dailly-compiegne.ac-amiens.fr/>

PRELEVEMENTS AUTOMATIQUES

La possibilité de payer par prélèvements bancaires est offerte*. Ils seront effectués vers le 5 de chaque mois (en fonction des jours ouvrables et fériés)

Toute demande d'arrêt de prélèvement doit être faite par écrit.

Les prélèvements rejetés donneront lieu à la perception des frais bancaires correspondants ; ce mode de paiement sera annulé en cas d'impossibilité de recouvrer par ce moyen.

Si vous souhaitez bénéficier de ce service, vous devez remplir le « Mandat de prélèvement SEPA » sans omettre de le signer et de joindre un relevé d'identité bancaire.

Le retour devra être fait au service Gestion de l'établissement de votre enfant au moment de l'inscription.

Pour les internes :

Les prélèvements correspondront à un tiers du montant dû pour le trimestre considéré, en novembre, décembre et janvier pour le trimestre septembre-décembre ; février, mars et avril pour le trimestre janvier-mars ; mai, juin et juillet pour le trimestre avril-juin.

Pour les demi-pensionnaires :

Les prélèvements correspondront au montant des repas consommés le mois précédent.

* Sous réserve de compatibilité technique pour le 1^{er} trimestre 2024/2025 pour les forfaits d'internat

Nom : Prénom de l'élève : Classe : 1^{ère} STMG
En MAJUSCULES

Sexe : G F Date de naissance :

Je m'engage à respecter le règlement particulier correspondant à la qualité cochée ci-dessous.

Date : Signature de l'élève : Signature des parents :

Je désire bénéficier du prélèvement automatique (*imprimé à remplir le jour de l'inscription*)

Je m'inscris comme **EXTERNE**

Je m'inscris comme **DEMI-PENSIONNAIRE**

→ Je verse 60 € correspondant à une avance sur repas, lors de mon inscription (chèque ou virement à l'ordre du Lycée Pierre d'Ailly)

Je m'inscris comme **INTERNE**

Je joins obligatoirement un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal afin de pouvoir bénéficier du remboursement du solde éventuel de mon compte en cas de départ du Lycée et du versement des bourses nationales
Merci de préciser Nom, Prénom, Division de l'élève sur le RIB.

Si le prélèvement automatique n'est pas retenu, il conviendra d'alimenter le compte par un versement sur celui-ci :

- Paiement en ligne (création d'un Compte Turbo Self via le site du lycée, onglet « Vie Pratique », rubrique « intendance »)
- Virement sur le compte bancaire du lycée Pierre d'Ailly
- Chèque
- Espèces (à déposer directement au bureau de la restauration)

ATTENTION ! VOTRE CARTE GENERATION DOIT TOUJOURS ETRE EN BON ETAT AFIN DE NE PAS PERTURBER LE FONCTIONNEMENT DES DISTRIBUTEURS DE PLATEAUX.

Votre compte ne doit pas présenter un solde débiteur ; l'accès à la restauration peut être suspendu dans ce cas. Vous êtes prié de vérifier votre solde à chaque passage.

Fiche Bourses Nationales

Nom :

Prénom :

Classe : 1^{ère} STMG

ÉTUDE AUTOMATIQUE DU DROIT À BOURSE

Si vous avez la charge de l'enfant que vous inscrivez (nourriture, logement, habillement), nous pouvons étudier si vous avez **droit à une bourse pour son année scolaire**.

Pour cela, il vous suffit de remplir ou modifier les **informations ci-dessous, pour vous-même et pour votre concubin(e), si vous êtes dans cette situation**.

Ces informations sont indispensables pour nous permettre de récupérer automatiquement vos données fiscales.

De cette manière, vous n'aurez pas besoin de faire une demande de bourse à la rentrée.

Vous obtiendrez une réponse au cours du premier trimestre de l'année scolaire.

J'accepte l'étude automatique de mon droit à bourse et je complète les informations ci-dessous

Vous-même :

Nom de famille* (1) :

Nom d'usage (2) :

Prénom 1* (3) : Prénom 2 : Prénom 3 :

Date de naissance* : __ / __ / ____ Pays de naissance* :

Département de naissance* (4) : __ __ Commune de naissance* (4) :

Votre concubin(e) :

Vous êtes en concubinage si vous vivez en couple sous le même toit, sans être marié ou pacsé (dans ce cas vous payez vos impôts séparément). L'accord de votre concubin(e) est indispensable pour cette démarche

Nom de famille* (1) : Civilité* : Mme M.

Nom d'usage (2) :

Prénom 1* (3) : Prénom 2 : Prénom 3 :

Date de naissance* : __ / __ / ____ Pays de naissance* :

Département de naissance* (4) : __ __ Commune de naissance* (4) :

(1) *Nom de famille* : nom de naissance, obligatoire (2) *Nom d'usage* : à compléter si différent du nom de famille, par ex. nom d'époux/épouse

(3) *Prénoms* : dans l'ordre de l'état civil

(4) *Département (ex : 075) et commune de naissance* : à compléter si vous êtes nés en France

Je certifie l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

Date : __ / __ / ____

Signature :



INFIRMERIE

FICHE D'URGENCE

Lycée Pierre d'Ailly

Année scolaire 2024/2025

Nom : Prénom :

Date de naissance : Classe : 1ère STMG

Nom et adresse des parents ou du représentant légal :

N° et adresse du centre de sécurité sociale :

N° et adresse de l'assurance scolaire :

En cas d'accident ou de maladie, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone :

- 1. N° de téléphone du domicile
2. N° de téléphone portable du père
3. N° de téléphone portable de la mère
4. N° du travail du père Poste :
5. N° du travail de la mère Poste :
6. Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

En cas d'urgence, après appel au SAMU, un élève accidenté ou malade peut être orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Date des derniers vaccins :

tétanos...../...../..... polio/...../..... diphtérie...../...../.....
(pour être efficace, cette vaccination nécessite un rappel tous les 5 ans)

Observations particulières que vous jugerez utile de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre...)

NOM, adresse et n° de téléphone du médecin traitant :

le Signature des parents

ACADEMIE D'AMIENS

Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche

DSDEN de l'Oise

Service de Promotion de la Santé en Faveur des Elèves

M. le Dr Eric Hédoïn
Médecin conseiller technique de l'Inspecteur
d'Académie – DSDEN de l'Oise

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de son parcours scolaire, votre enfant,,
né(e) le a changé d'établissement.

Conformément à l'article L11104 du code de la sécurité sociale, et afin de permettre la continuité
du suivi de votre enfant par le service de promotion de la santé, je vous demande de bien vouloir nous
autoriser à demander le transfert de son dossier médico scolaire.

Le médecin de l'Education nationale actuellement en charge du dossier de votre enfant
déterminera les éléments qu'il est utile de nous adresser.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Dr Eric HEDOIN

Je, soussigné(e), représentant(e) légal(e) de
..... autorise le transfert de son dossier médico scolaire.

Compiègne, le

Signature

Etablissement précédemment fréquenté par l'enfant : Nom et adresse : Classe :	Etablissement actuel : Nom et adresse : Lycée Pierre d'Ailly 136 Bvd des Etats-Unis 60200 COMPIEGNE Classe :
--	---

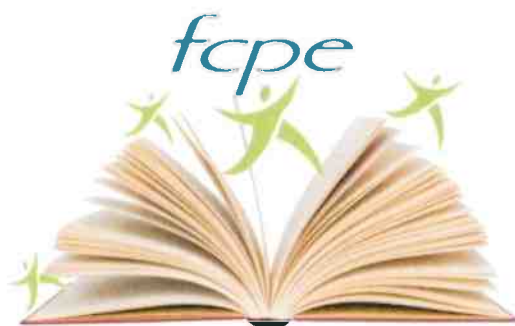
Adresse à laquelle envoyer le dossier médico scolaire, à l'attention du médecin référent du secteur :

Dr TABUTEAU

**Lycée Pierre d'Ailly
Santé Scolaire
136 Bd des Etats-Unis
BP 90015 - 60321 COMPIEGNE Cedex**

Tél. : 03.44.92.13.13

LA BOURSE AU/ LIVRES 2024



Samedi 29 juin 2024

C'est le Jour des inscriptions des
secondes au lycée Pierre D'Ailly
de 8h30 à 16h,

Pour réserver dès maintenant en ligne vos livres

Suivez le lien → [Pour réserver vos livres de seconde cliquez ici](#)

Pour adhérer

Suivez le lien

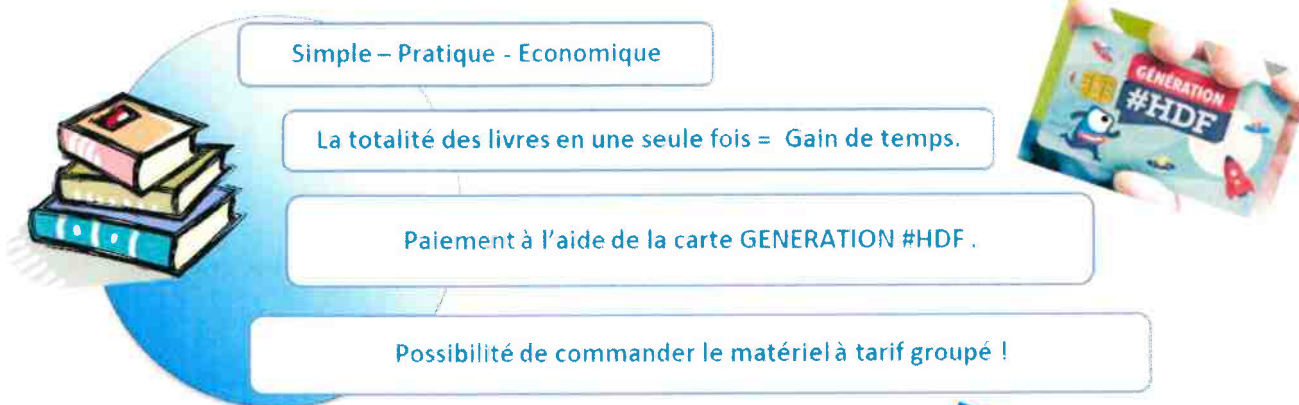


https://www.fcpe-adhesion.fr/060/adhesion/infos-adherent?annee_scolaire_id=21

FCPE du Lycée Pierre d'Ailly 136 Boulevard des Etats-Unis 60200
Compiègne fcpedailly@gmail.com

Service de fournitures et de Matériel à tarif groupé !

**Au lycée, les livres ne sont plus fournis par l'Établissement,
La PEEP vous propose une solution**



Inscription et commande

Inscription en 4 étapes :

<https://union-locale-peep-de-compiegne-1.s2.yapla.com/fr/bibliotheque-lpa-1>

1. Inscription à la PEEP en ligne [cliquez ici](#)
2. Paiement de l'adhésion de 15 € :
 - par CB en ligne [cliquez ici](#)
 - par chèque à l'ordre de la PEEP
 - en espèces directement au local PEEP lors des restitutions
3. Prise de rendez-vous en ligne sur notre site (étape 3).
4. Commande si besoin : Editer, remplir et envoyer le bon de commande (en ligne sur notre site – étape 4) selon les modalités de commande à

UNION LOCALE PEEP – Bibliothèque LPA – Quai du clos des roses BP 90153 - 60201
COMPIEGNE CEDEX

A noter : **Pour toute inscription faite après le 15 juillet**, les manuels et commandes seront disponibles suivant l'approvisionnement et **votre rendez-vous devra être pris** (en ligne sur notre site) **uniquement à la distribution Toutes Classes.**

**INSCRIPTION POSSIBLE
TOUTE L'ANNEE SCOLAIRE !**



Association de Parents d'Elèves

PEEP

Lycée Pierre d'Ailly

La PEEP "Pierre d'Ailly" et ses bénévoles agissent pour le bien-être et la réussite de tous les Lycéens avec les moyens et la force d'une association.

- Nous participons à la vie du Lycée et **représentons les parents** dans les **conseils et commissions**,
- Nous proposons **des services à nos adhérents** :
 - **Mise à disposition des manuels scolaires**
 - **Matériels et cahiers TD à tarif groupé**
 - **Stages de PREPARATION au BAC**
 - **Ateliers CV et Lettre de Motivation**
 - **Accompagnement Scolaire** (avec Tutorat en ligne)
 - **Subvention des voyages scolaires , ...**
- Nous **soutenons de nombreux projets scolaires** : **sorties culturelles**, théâtre en anglais, spectacles de prévention, achat de matériel audiovisuel pour la semaine des Arts, participation au bal de fin d'année, forum des métiers...
- Nous **déléguons des parents dans les Conseils de Classe** pour vous représenter,
- Nous vous **informons régulièrement** (Mails, Site Internet)